

Politique 9 : Évaluation

Évaluation de la performance des membres du personnel

Évaluation de rendement par objectifs

La direction générale décide du processus pour l'évaluation annuelle des membres du personnel après consultation auprès des membres de l'équipe.

La direction générale suit le cheminement de chaque employé ou employée de façon continue. Le processus continu doit répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les attentes de l'employeur en matière de travail à accomplir ?
- Est-ce que le membre du personnel répond adéquatement à ces attentes ?
- Qu'est-ce qui constituerait une performance qui va au-delà de ces attentes ?
- Que peut faire le membre du personnel pour s'améliorer ?
- Quels outils seraient utiles au membre du personnel pour lui permettre de s'améliorer ?
- Quels sont les objectifs professionnels du membre du personnel pour l'année qui vient ?

L'évaluation des membres du personnel est basée sur les résultats obtenus en fonction des objectifs qui auront été fixés au début de l'année. Ces objectifs sont basés sur le plan opérationnel de l'année en cours.

L'évaluation doit inclure une partie qui permet à chaque membre du personnel d'exprimer :

- ce dont il ou elle pourrait avoir besoin pour grandir et améliorer sa performance et son niveau personnel de productivité ;
- ce dont son équipe pourrait avoir besoin pour grandir et améliorer sa performance et son niveau de productivité.

Adoptée le 04-06-99

Révisée le 14-02-19